

Réunion du 2 mars 2015

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Pierre MARMILLOD, Madame Louise RICHERT, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

**N° CP/2015/72 - Développement de la représentation à Paris - 2126
Déclaration sans suite de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Maison de l'Alsace à Paris (procédure n° 00002098)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et les articles R.1411-1 et suivants ;

Vu la délibération n° CP/2014/373 du 2 juin 2014 de la commission permanente du Conseil Général relative au principe de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Maison de l'Alsace à Paris ;

Vu l'avis défavorable émis le 26 janvier 2015 par la commission de délégation de service public sur l'offre unique déposée par la Société d'économie mixte locale Maison de l'Alsace à Paris , à raison de sa non-conformité ;

Après avoir entendu l'exposé du président ;

Au vu des débats en séance et après en avoir délibéré ;

- décide de déclarer sans suite la procédure de délégation de service public n° 00002098 ayant pour objet la gestion et l'exploitation de la Maison de l'Alsace à Paris ;

- autorise le président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote : Monsieur Jean-Philippe MAURER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150302-lmc191820-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 09/03/15